



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
International federation of human rights
Federacion internacional de los derechos humanos
الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

16/06/2006

**Affaire Charles Taylor : la justice internationale peut
suivre son cours**

La FIDH se félicite de la décision du Royaume Uni d'accueillir Charles Taylor pour purger sa peine, dans le cas où il serait condamné par le Tribunal spécial pour la Sierra Léone (TSSL).

La FIDH regrette qu'aucun Etat ne se soit manifesté plus tôt, et en particulier aucun Etat africain agissant, le cas échéant, avec le soutien de la communauté internationale, pour assumer les coûts d'un tel emprisonnement.

Avec l'engagement pris par le Royaume-Uni, la justice internationale peut suivre son cours, aux fins de poursuite, conformément au droit à un procès équitable, d'un des auteurs des crimes parmi les plus graves.

Le TSSL avait demandé que le procès de Charles Taylor soit déplacé dans les locaux de la Cour pénale internationale à La Haye, Pays-Bas, invoquant essentiellement des questions de sécurité. Ce transfert était néanmoins suspendu à la condition qu'un autre pays que les Pays-Bas accepte de l'accueillir à la suite de son procès. Cet accord du Royaume-Uni intervient après les refus du Danemark, de l'Autriche et de la Suède.

Le TSSL retient contre l'ancien président du Liberia 11 chefs d'accusation constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité liés à son poste de chef des rebelles libériens du Revolutionary United Front et son soutien à d'autres forces armées et comme président du Liberia.